

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

Fax : 05.61.69.37.97

mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N°22/118 INTERDISANT
PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT
Rue de la Résistance (R 33)

Le Maire de MAZERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de **MOKADEM FIBRE**, 214 Route de Saint-Simon, 31100 TOULOUSE, en date du 20 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre le raccordement à la fibre optique, *rue de la Résistance (R 33)*, à 09270 MAZERES, *le mardi 11 octobre* ;

ARRETE

Article 1 : le stationnement et la circulation seront interdits rue de la Résistance *pour la partie comprise entre le faubourg Cardinal d'Este et la rue du Docteur Louis Couret*, et conformément au plan ci-joint *le mardi 11 octobre 2022 de 15h à 16h* ;

L'accès sera autorisé aux riverains. La circulation se fera par les rues adjacentes.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par MOKADEM FIBRE.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 29 septembre 2022.

Le Maire
Louis MARETTE

